

Livre blanc de l'alternance Aurlom BTS+

Guide pratique pour les candidats, les familles, les apprentis, les entreprises et les maîtres d'apprentissage.

Dernière mise à jour : 21 juin 2026

L'alternance constitue une voie de formation exigeante, professionnalisante et particulièrement adaptée aux étudiants souhaitant préparer un BTS tout en développant une expérience concrète en entreprise.

Aurlom BTS+ accompagne les candidats, apprentis, familles et entreprises dans la compréhension du contrat d'apprentissage, du rythme de formation, des responsabilités de chacun et des bonnes pratiques permettant de sécuriser le parcours.

Pourquoi un livre blanc de l'alternance ?

Le contrat d'apprentissage associe trois acteurs principaux : l'apprenti, l'entreprise et le CFA. Pour que le parcours soit réussi, chacun doit comprendre son rôle, ses obligations, ses droits et les conditions de réussite de l'alternance.

À qui s'adresse ce guide ?

Public	Objectif
Candidats	Comprendre le fonctionnement de l'alternance avant de s'engager
Apprentis	Identifier les bonnes pratiques pour réussir son parcours
Familles	Mieux comprendre l'organisation entre école et entreprise
Entreprises	Clarifier le rôle de l'employeur et du maître d'apprentissage
Maîtres d'apprentissage	Suivre et accompagner l'alternant dans de bonnes conditions
Équipes internes	Disposer d'un support commun d'information et d'accompagnement

Comprendre le contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail conclu entre un employeur et un apprenti. Il permet à l'apprenti de suivre une formation en CFA tout en exerçant une activité professionnelle en entreprise. L'apprenti a donc un double statut : apprenant en formation et salarié en entreprise.

Élément	Information générale
Statut de l'apprenti	Salarié de l'entreprise
Formation	Alternance entre CFA et entreprise
Objectif	Préparation d'un diplôme ou d'une certification
Employeur	Entreprise d'accueil
Formation en CFA	Organisée par Aurlom BTS+ selon le diplôme préparé
Rémunération	Versée par l'entreprise selon les règles applicables

Le rôle de l'apprenti

- suivre les cours avec assiduité ;
- respecter le règlement intérieur du CFA ;
- s'impliquer dans les apprentissages ;
- respecter les règles de l'entreprise ;
- réaliser les missions confiées par l'employeur ;
- adopter une posture professionnelle ;
- informer le CFA et l'entreprise en cas de difficulté ;
- préparer sérieusement les évaluations et les examens.

Le rôle de l'entreprise et du maître d'apprentissage

L'entreprise accueille l'apprenti dans un cadre professionnel et lui confie des missions en lien avec la formation préparée. Le maître d'apprentissage accompagne l'intégration, la progression, l'acquisition de compétences et la compréhension du monde professionnel.

Responsabilité	Objectif
Accueillir l'apprenti	Faciliter son intégration dans l'équipe
Confier des missions adaptées	Assurer la cohérence entre missions et diplôme préparé
Désigner un maître d'apprentissage	Encadrer et accompagner la progression
Suivre l'évolution de l'apprenti	Évaluer les compétences développées en entreprise
Échanger avec le CFA	Prévenir les difficultés et suivre le parcours

Le rôle d'Aurlom BTS+

- informer les candidats sur les formations et les modalités d'accès ;
- accompagner les candidats dans leur recherche d'entreprise ;
- vérifier la cohérence entre les missions proposées et le BTS préparé ;
- organiser la formation en CFA ;
- assurer le suivi pédagogique ;
- préparer les étudiants aux évaluations et aux examens ;

- échanger avec les entreprises partenaires ;
- prévenir les risques de rupture ;
- recueillir les retours des apprentis et des entreprises ;
- améliorer en continu les dispositifs d'accompagnement.

Coaching Insertion Alternance Aurlom BTS+

Les candidats en alternance bénéficient du Coaching Insertion Alternance Aurlom BTS+, un dispositif complet destiné à les accompagner dans leur recherche d'entreprise.

- un coach dédié ;
- des ateliers de préparation ;
- des rendez-vous individualisés ;
- des mini job datings ;
- des job datings ;
- des outils numériques et applications dédiées ;
- une préparation aux entretiens ;
- un accompagnement à la construction du CV et aux candidatures.

Rythme de l'alternance

Modalité	Organisation
Alternance	2 jours école / 3 jours entreprise
Objectif CFA	Acquérir les connaissances, méthodes et compétences prévues par le diplôme
Objectif entreprise	Mettre en pratique, développer une posture professionnelle et progresser dans les missions

Indicateurs alternance 2024-2025

Indicateur	Résultat
Taux de rupture de contrat d'apprentissage	19,8 %
Part approximative des ruptures ayant donné lieu à un remplacement	Environ la moitié
Entreprises et tuteurs répondants	143
Alternants représentés par les répondants	au moins 203
Relation tuteur / alternant bonne ou très bonne	87 %
Missions en adéquation avec le cursus	77,5 %
Entreprises prêtes à embaucher leur alternant si possible	78,9 %

Bonnes pratiques pour réussir son alternance

Bonne pratique	Pourquoi c'est important
Être assidu en cours	La formation au CFA reste indispensable à la réussite du diplôme
Communiquer régulièrement	Les difficultés doivent être signalées tôt
Préparer ses semaines	L'alternance demande de l'organisation
Adopter une posture professionnelle	L'apprenti est salarié de l'entreprise
Faire le lien entre cours et missions	Les situations professionnelles nourrissent les apprentissages
Demander des retours	Les feedbacks permettent de progresser
Anticiper les examens	La réussite se prépare tout au long du parcours

Alternance et situation de handicap

Les candidats ou apprentis en situation de handicap peuvent solliciter un accompagnement spécifique. Chaque situation est étudiée individuellement afin d'identifier les adaptations possibles.

Contact handicap : handicap@aurlom.com

Contacts utiles

Besoin	Contact
Candidature et admissions	admissions@aurlom.com - 01 40 41 12 38
Entreprises et alternance	entreprises@aurlom.com - 01 40 41 12 38
Réclamation ou difficulté	reclamations@aurlom.com
Qualité et Qualiopi	qualite@aurlom.com

Certification Qualiopi

Aurlom BTS+ est certifié Qualiopi au titre des actions de formation par apprentissage. Certificat ICPF n° B01873, valide du 10/09/2024 au 09/09/2027.